İSTANBUL ÜNİVERSİTESİ EDEBİYAT FAKÜLTESİ

BATI DİLLERİ VE EDEBİYATLARI BÖLÜMÜ
FRANSIZ DİLİ VE EDEBİYATI ANABİLİM DALI DERGİSİ

Revue du Département de langue et littérature
françaises de la Faculté des Lettres de l'Université d'Istanbul

DİLBİLİM
XXV
2011

CİLT 1/VOLUME 1

İSTANBUL - 2012

Dilbilim : İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi = Revue du Department de Langue et Litterature Françaises de la Faculte des Lettres de l'Universite d'Istanbul.-- İstanbul : İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi, 1976-

c.: şkl., tbl.; 24 cm.

Yılda iki sayı

ISSN 0255-674X

Elektronik ortamda da yayınlanmaktadır:

http://www.iudergi.com/tr/index.php/dilbilim

1. DİL BİLİMİ. 2. DİL BİLİMİ - DİL EĞİTİMİ. 3. YABANCI DİL ÖĞRETİMİ.

F.

Üniversite Yayın No: 5037
ISSN 0255-674X

İSTANBUL ÜNİVERSİTESİ EDEBİYAT FAKÜLTESİ
BATI DİLLERİ VE EDEBİYATLARI BÖLÜMÜ
FRANSIZ DİLİ VE EDEBİYATI ANABİLİM DALI DERGİSİ

Revue du Département de langue et littérature françaises de la Faculté des Lettres de l'Université d'Istanbul

DİLBİLİM

XXV

2011

CİLT 1/VOLUME 1

İSTANBUL - 2012

YAYIN KURULU

Prof. Dr. Nedret ÖZTOKAT
(Dergi Sorumlusu)

Prof. Dr. Ayşe Dilek ERBORA
Prof. Dr. Güler ÇELGİN
Prof. Dr. Emel ERGUN
Doç. Dr. Arzu KUNT
Doç. Dr. Nurcan DELEN KARAAĞAÇ
Doç. Dr. Arsun URAS YILMAZ

***DİLBİLİM* DERGİSİ HAKEM KURULU (Sayı 25)**

Prof. Dr. Ayşe KIRAN – Hacettepe Üniversitesi
Prof. Dr. Ayşe Dilek ERBORA – İstanbul Üniversitesi
Prof. Dr. Hüseyin GÜMÜŞ – Marmara Üniversitesi
Prof. Dr. Nedret ÖZTOKAT – İstanbul Üniversitesi
Prof. Dr. Doğan GÜNAY – Dokuz Eylül Üniversitesi
Prof. Dr. Sündüz ÖZTÜRK KASAR–Yıldız Teknik Üniversitesi
Prof. Dr. Brigitte MARİN- Créteil Üniversitesi
Prof. Dr. Ece KORKUT- Hacettepe Üniversitesi
Prof. Dr. Kubilay AKTULUM- Süleyman Demirel Üniversitesi
Prof. Dr. Mehmet BAŞTÜRK – Balikesir Üniversitesi
Prof. Dr. Emel ERGUN – İstanbul Üniversitesitesi
Doç. Dr. Nurcan DELEN KARAAĞAÇ – İstanbul Üniversitesi

Editör
Doç. Dr. Nurcan DELEN KARAAĞAÇ

Editör Yardımcısı
Arş. Gör. Selin GÜRSES ŞANBAY

ADRES
İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü
Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı, Beyazıt – İstanbul

İ. Ü. Basım ve Yayınevi Müdürlüğü
İstanbul-2012

Yazıların sorumluluğu yazarlarına aittir.
La responsabilité des écrits incombe aux auteurs.

İÇİNDEKİLER

Claude-Alain CHEVALLIER
"Rabelais et latinisation" 1

Brigitte MARIN
"Écriture, apprentissage et artefact: des aides à l'élaboration de textes explicatifs à visée scientifique par des élèves français scolarisés au collège" 15

V. Doğan GÜNAY
Utkan BOYACIOĞLU
Ürün PERÇİN
"Türk Toplumunda *İntikam* Algısı: Bir Saha Araştırması Denemesi" 35

Rengin OZAN
"Bir Dönem Filmi Çözümlemesi; *Beynelmilel* Örneği" 59

Yaprak Türkan YÜCELSİN TAŞ
"Intégration des IUFM dans les Universités" 73

Meral BOSTANCI
"Anton Çehov'un "Uyku" Adlı Öyküsünde Anlatısal Katman Çözümlemesi" 81

İrfan Cenk YAY
"Capturing the Bronze Power on the Silver Screen: An Epic Journey in Twenty Minutes" 99

TANITMA

Seldağ BANKIR
"Metinlerarasılık / Göstergelerarasılık", Kubilay Aktulum 121

INTEGRATION DES IUFM DANS LES UNIVERSITES

Yaprak Türkân YÜCELSİN TAŞ
Marmara Üniversitesi

Abstract

In this article, we aim to discuss the current state of the University Institutes for Teachers Training (IUFM) since its establishment, including the following modifications within the framework of reform project of the University Institutes for Teachers Training. Then, we aim at underlining the issue concerning the restructuring of the IUFM. In particular, we are going to explain the reform of the IUFM in detail which allows the integration of the teacher training program at the university. These institutions, which aim to train teachers and education counselors, take charge of the in-service training of the teachers and the teacher trainers. However, we are currently in a transitional period which aims at upgrading the conditions of the teachers to better meet the needs and expectations of the future teachers and the learners. This reform was implemented in the fall 2010 and has modified the condition for entrance to these institutions since then.

Key words: *University Institutes for Teachers Training (IUFM), teacher training, transitional period, reform.*

En France comme dans le monde entier, la modification dans le domaine de la formation des enseignants est un sujet que l'on discute actuellement. On essaye d'adapter la formation des enseignants aux nouveaux enjeux éducatifs. Dans cet article, nous allons aborder l'état actuel des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) depuis sa création jusqu'à nos jours, y compris les modifications réalisées dans le cadre du projet de réforme des IUFM. Ensuite, nous allons mettre en évidence la problématique concernant la restructuration des IUFM. En particulier, nous allons traiter la réforme des IUFM qui permettra d'intégrer la formation des enseignants à l'Université. Ces institutions, qui ont pour but de former des enseignants et des conseillers

principaux d'éducation, prennent également en charge la formation continue des enseignants et celle des formateurs. Selon les responsables, cette réforme vise à revaloriser les conditions des enseignants pour mieux répondre aux besoins et attentes des futurs professeurs ainsi que des apprenants. Cette réforme a été mise en place à la rentrée 2010-2011 et a modifié les conditions d'entrée aux IUFM.

De la création à la réforme des IUFM

Les IUFM sont des établissements d'enseignement supérieur chargés de la formation des enseignants et celle de conseillers principaux d'éducation en France. Depuis la création des IUFM en 1991, la formation des enseignants est partagée par les Universités et les IUFM. Pour devenir professeur, il fallait d'abord obtenir une licence, puis suivre une formation professionnelle initiale à l'IUFM qui proposait une formation initiale en deux ans. La première année de formation est essentiellement consacrée à la préparation des concours de recrutement et la seconde année permet d'approfondir la formation professionnelle. La deuxième année comporte un stage de sensibilisation au métier d'enseignant, un stage de pratique accompagnée, un stage en responsabilité, des modules d'enseignement disciplinaire et professionnel et la rédaction d'un mémoire professionnel. Les savoirs théoriques et disciplinaires sont enseignés à l'IUFM et ils s'articulent avec la pratique professionnelle pendant les stages dans les établissements scolaires. Les IUFM comprennent tous les niveaux d'enseignement primaire et secondaire.

Concours de recrutement

Quant aux concours de recrutement, ils sont au nombre de sept pour le premier et le second degré, avec des épreuves écrites et orales. On prépare les concours de recrutement dans les centres de formation des IUFM.

<u>Le premier degré</u>

- Le Crpe (Certificat de recrutement de professorat des écoles)

<u>Le second degré</u>

- Capes (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire)
- Capeps (Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive)

- Capet (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique)
- Caplp (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel)
- Cpe (Concours de recrutement de conseiller principal d'éducation)
- Cafep (Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignant dans les établissements d'enseignement privé du second degré sous contrat)

Comme nous l'avons déjà souligné, les objectifs visés par les IUFM sont de préparer, en deux ans, les étudiants à réussir l'un des concours de recrutement au métier d'enseignant cités ci-dessus et d'organiser à la fois leur formation théorique et pratique.

Les procédures d'entrée en première année varient selon les établissements et le concours envisagé comme l'examen de dossier, le test écrit et l'entretien oral.

En ce qui concerne le statut des IUFM, il est désormais modifié. Jusqu'à nos jours, ils étaient définis comme des établissements publics à caractère administratif et ils étaient placés sous la direction du ministre de l'Education nationale. Ils sont désormais assimilés à des « écoles faisant partie des Universités » (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche: 2007). Autrement dit, il s'agit de l'intégration des IUFM dans les Universités.

Réforme des IUFM

Pourquoi une telle réforme ? Pour mieux répondre à cette question, nous allons d'abord nous interroger sur la problématique concernant la réforme des IUFM au niveau administratif et pédagogique afin de mieux comprendre la raison de la restructuration des IUFM. Ensuite, nous allons essayer de mettre en évidence et clarifier les raisons de cette réforme.

Depuis leur création, certains spécialistes critiquaient les IUFM en montrant certains dysfonctionnements. Nous pouvons donner quelques exemples comme les suivants: La partie théorique est jugée trop éloignée de la réalité de la classe. Les cours sont dispensés par des formateurs qui n'ont jamais enseigné ou qui n'enseignent plus depuis longtemps dans des établissements scolaires. Rares sont en effet les formateurs qui enseignent à la fois à l'IUFM et dans des établissements scolaires. C'est pour cette raison qu'il y a une grande rupture entre les parties théorique et pratique.

Face aux évolutions technologiques et éducationnelles qui ont eu lieu dans le domaine de l'enseignement/apprentissage, « partout en Europe, le rôle et le statut des enseignants connaissent des changements sans précédent: Ce qu'on exige d'eux est de plus en plus multiforme. Plus les élèves disposent de souplesse et de choix, plus les enseignants sont tenus d'être flexibles dans leur façon de faire face aux besoins et aux attentes en mutation de leurs élèves. » (Commission Européenne 2000 : 51). C'est la raison pour laquelle on a prévu de réaliser une réforme dans le but d'améliorer le fonctionnement des IUFM et de les rendre plus efficaces selon les besoins administratifs, professionnels et pédagogiques.

Toutes ces raisons ont conduit les responsables du ministère de l'Education nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à rénover complètement le système de formation initiale afin de pouvoir former des enseignants capables de répondre aux besoins et aux attentes des apprenants. En bref, le projet de réforme des IUFM vise à améliorer la formation des enseignants. Donc, il s'agit actuellement d'une période de transition et de la transformation du système éducatif. Dans le cadre de cette transformation, il est indispensable de repenser la formation des enseignants et de l'améliorer notamment en ce qui concerne les conditions d'entrée dans le métier d'enseignant.

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants est l'un des plus importants axes de cette transformation. Elle est entrée en vigueur en 2010. Par ce biais, des mesures transitoires sont mises en place pour pouvoir l'appliquer de façon efficace.

La mise en application définitive de la formation et du recrutement au niveau master sera en vigueur à partir de l'année académique 2010-2011. Pourtant, la plupart des étudiants qui se préparent aux concours pendant l'année académique 2009-2010 ne sont pas titulaires d'un master. C'est la raison pour laquelle on a eu besoin de dispositions transitoires pour cette période.

Etat actuel des IUFM

En France, il y a actuellement 32 IUFM dont chacun contient un siège académique avec un ou plusieurs sites départementaux. Comme il s'agit de former de futures générations dont le niveau dépendra de l'enseignement dispensé par ces enseignants, former des enseignants est une tâche très importante et complexe.

L'IUFM est désormais une école interne de l'Université. Les IUFM, au sein de leur Université de rattachement, gardent une place importante dans cette formation, par la création et la mise en œuvre de masters spécifiques, notamment pour les futurs enseignants du premier degré, les professeurs de lycées technologiques et professionnels ainsi que les conseillers principaux d'éducation. Par ailleurs, les IUFM participent aux masters disciplinaires qui intéressent les futurs enseignants du second degré.

Avant la réforme, la formation disciplinaire des enseignants du second degré en mathématiques, sciences, lettres, arts plastiques, histoire géographie, etc. s'effectuait sous la responsabilité des IUFM, en collaboration cependant avec les Universités.

Aujourd'hui, ce sont en général, les Universités qui assurent les masters. Il faut noter que même si les IUFM ne sont pas en responsabilité de ces masters, ils participent très largement à la formation qui y est dispensée. Les IUFM interviennent particulièrement sur les aspects professionnels. Ils sont souvent chargés de la mise en stage des futurs professeurs. Ils s'occupent également de l'identification de terrains de stages.

A partir de la session 2012, pour être nommé professeur stagiaire du premier comme du deuxième degré, le candidat doit être lauréat d'un concours de recrutement et être titulaire d'un master et avoir obtenu deux certifications complémentaires.

D'une part, pour devenir Professeur des Ecoles, le master professionnel aide le candidat à réussir non seulement le concours de recrutement, mais aussi à le préparer à des carrières en lien avec l'enseignement primaire. Pour l'inscription au concours, il faut être soit étudiant en Master 2, soit titulaire d'un Master.

D'autre part, pour devenir Professeur du lycée et du collège, il faut s'inscrire dans une Université qui prépare le candidat au CAPES qu'il souhaite passer. Afin de préparer le candidat à la formation pratique au métier d'enseignant, il faut parallèlement procéder à une inscription pédagogique à l'IUFM. Ainsi, faire un stage permet d'apprendre à faire cours aux élèves du collège et du lycée.

Mastérisation

Il faut rappeler que la formation de niveau master (bac+5) est étroitement liée au système LMD adopté en France ainsi que dans les autres pays de l'Europe.

En ce qui concerne la mastérisation, Valérie Pécresse, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche précise que « les futurs enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. La mastérisation de la formation des maîtres constitue un incontestable progrès, car elle permettra l'élévation du niveau de recrutement et une amélioration de la qualité de la formation. » (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2008 : 1).

Cette citation met l'accent sur l'importance de la mastérisation qui implique l'intégration des IUFM dans les Universités. Désormais, ce sont les Universités qui assument la responsabilité de la formation des enseignants sur 5 ans en étroite collaboration avec des IUFM.

Stages

Dans le cadre d'une convention avec le ministère de l'Education nationale, en première année de Master, des stages d'observation et stages de pratique accompagnée sont offerts aux étudiants et en deuxième année, les candidats peuvent effectuer des stages en responsabilité dans les établissements scolaires. L'IUFM est opérateur pour la mise en stage des étudiants dans les écoles, dans les collèges et les lycées. Ces stages jouent un rôle essentiel dans la préparation pratique au métier d'enseignant. Ils font l'objet d'une préparation d'un accompagnement et d'une exploitation à l'IUFM. Les compétences professionnelles permettent aux candidats de faire des progrès dans la constitution de leurs compétences.

Certification

Le référentiel national du Certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e) comprend deux parties: La première partie décrit les compétences professionnelles générales, la deuxième définit les compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans la pratique enseignante.

Dans tous les programmes disciplinaires, l'introduction des TICE est obligatoire. Pour être nommé fonctionnaire stagiaire, le lauréat doit justifier le certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant » (C2i2e).

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, à partir de la session 2012, tous les étudiants qui se destinent au métier de l'enseignement devront prouver qu'ils ont une certification en langue vivante pour pouvoir être nommés fonctionnaire stagiaire.

Conclusion

Cette recherche s'efforce de soulever les questions principales qui se posent à l'heure actuelle pour la formation des enseignants qui doit être modifiée selon les évolutions technologiques et éducationnelles. Donc, les fonctions, le rôle et les compétences des enseignants doivent être modifiés afin de pouvoir répondre aux besoins et attentes des apprenants. C'est par ce biais qu'on s'interroge actuellement sur l'intégration des IUFM dans des Universités. Bien qu'il soit question d'une telle intégration, l'IUFM en tant qu'une école interne continue à former les enseignants en étroite collaboration avec les Universités.

Après avoir fait des recherches sur l'intégration des IUFM dans des Universités, nous avons tenté de clarifier la réforme des IUFM, la mastérisation en nous appuyant sur l'étude des textes officiels et celle des communiqués de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est évident que l'application de toute réforme définit une période de transition pendant laquelle il y aura des modifications. Il faut également préciser que la réforme réduit le temps de formation des futurs professeurs, notamment dans la période actuelle, dans laquelle les étudiants n'ont pas bénéficié de stages de formation et sont tout de même placés en situation d'enseignement au sortir du master et du concours de recrutement. Nous sommes encore « dans une phase d'adaptation et de tâtonnements expérimentaux » (Fraisse 2010: 66). Nous nous demandons comment la nouvelle structure de la formation des enseignants peut gérer toutes les modifications. Nous verrons les résultats dans quelques années.

Bibliographie

Commission Européenne (2000), *Rapport européen sur la qualité de l'éducation scolaire, seize indicateurs de qualité*, Rapport établi sur la base des travaux du groupe de travail "indicateurs de qualité", pp. 51-53.

Fraisse Emmanuel (2010), "Regards sur la formation des maîtres en France" dans *Revue internationale d'éducation*, n°55 coordonné par Alain Boissinot, décembre 2010, CIEP, Sèvres, pp 61-72.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 09 novembre 2007, http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20282/liste-des-i.u.f.m.html.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 30 septembre 2008, "Signature d'une charte relative a la réforme du recrutement et de la formation des enseignants", communiqué de Valérie Pécresse.